



LIGUE DU GRAND EST DE FOOTBALL

Commission Régionale des Compétitions

Procès-Verbal de la réunion du bureau

du lundi 19 août 2019 au Siège de la Ligue à Champigneulle

Présents :

- Monsieur Gérard SEITZ - Président,
- Messieurs Gérard CASSEGRAIN, Patrice GRETHEN, Marc HOOG, Claude KEIME, Bernard PAQUIN, Maxime RINIE, Jacky THIEBAUT,

OUVERTURE

Gérard SEITZ,

Ouvre la séance. Souhaite la bienvenue à l'ensemble des personnes participant à cette réunion du bureau.

Carnet

Gérard SEITZ,

Fait part du décès d'ALINE la Compagne de notre **Collègue et Ami Claude KEIME**, survenu le 11 juillet 2019 alors que nous étions en réunion de travail.

Au nom des Membres de la Commission et à titre personnel, présente à Claude **nos très sincères condoléances**.

Lui souhaite **un grand courage** pour surmonter cette pénible épreuve.

1. ADOPTION DES DERNIERS PROCES-VERBAUX

Le Président,

Rappelle les sujets essentiels qui ont été traités lors des **dernières réunions** de la **Commission** à savoir :

- **Du mercredi 12 juin 2019** – Réunion plénière,
- **Du mardi 25 juin 2019** – Réunion téléphonique,
- **Du mercredi 26 juin 2019** – Réunion téléphonique,
- **Du lundi 8 juillet 2019** – Réunion téléphonique,
- **Du vendredi 12 juillet 2019** – réunion téléphonique,

Les cinq procès-verbaux sont adoptés en l'état et à l'unanimité.

2. ORGANIGRAMME ET FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION

Le Président,

Donne des informations sur les principaux mouvements survenus au cours de l'intersaison :

Le Football Diversifié n'est plus rattaché à la Commission Régionale des Compétitions. Francis WILLIG et Michel KEFF ne feront, de ce fait, plus partie de la Commission Régionale des Compétitions.

Par contre, un Représentant de la pratique Futsal sera intégré dans l'organigramme. La place sera occupée par Gilles THIEBAUT.

Anne ORIGAS a été mutée professionnellement à MONTPELLIER.

Les Membres de la Commission,

La remercie de l'implication qui fut la sienne au sein de l'instance et lui souhaite bonne continuation ainsi que beaucoup de succès dans son nouveau projet.

○ **Bureau**

Président : Gérard **SEITZ**

Vice-Présidents : Jacky **THIEBAUT** et Claude **KEIME**

Secrétaire de séance : Gérard **CASSEGRAIN**

Membres : Patrice **GRETHEN** – Marc **HOOG** – Bernard **PAQUIN** – Maxime **RINIE**

○ **Membres de la Commission**

Guy **ANDRE** – Rodolphe **BALLIET** – André **HAHN** – Xavier **HEILLETTE** – Roland **MEHN** – Sébastien **VILLEMIN** – Gilles **THIEBAUT** – Jean-Marie **THIRIET**

○ **Animateurs des pôles :**

Seniors : Gérard **SEITZ**

Jeunes : Jacky **THIEBAUT**

Féminines : Jean-Marie **THIRIET**

Coupes : Claude **KEIME**

○ **Membres des pôles :**

Seniors : Jacky **THIEBAUT** – Claude **KEIME**

Jeunes : Bernard **PAQUIN** – Roland **MEHN**

Féminines : Roland **MEHN**

Coupes : André **HAHN** – Guy **ANDRE** – Sébastien **VILLEMIN** – Rodolphe **BALLIET**

○ **Référent Futsal :**

Gilles **THIEBAUT**

3. COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS COURANTES ET ADMINISTRATIVES

Afin de permettre l'organisation et le bon déroulement du stage régional de rentrée des arbitres seniors de ligue en date du samedi 31/08 à Villers les Nancy, la Commission Régionale des Compétitions a fixé par défaut toutes les rencontres du championnat N3 et des championnats régionaux seniors au dimanche 1er Septembre.

Le Président,

Donne également des informations ayant trait aux situations financières de plusieurs Clubs et les conséquences qu'elles entraînent sur le bon déroulement des compétitions.

4. POINT DE SITUATION DE L'AVANT SAISON : COUPES et CHAMPIONNATS

o Coupe de France

Le Président,

Signale qu'hier (18 août) de nombreuses rencontres se sont déroulées au titre du **2° tour** de la **Coupe de France**.

A noter que le nombre d'équipes engagées est sensiblement égal à celui enregistré la saison écoulée.

Une rencontre a été arrêtée. Des « bugs » informatiques ont été constatés, ce qui a entraîné de recourir à l'utilisation de la « feuille papier ».

o Coupe GAMBARDELLA – CREDIT AGRICOLE

Important : A compter de la présente saison, cette compétition est réservée aux joueurs de la catégorie U18 (joueurs nés en 2002).

Les joueurs U17 peuvent bien entendu y participer, comme les U16 sauf si ces derniers ont interdiction de « sur-classement ».

Les rencontres se dérouleront le samedi 7 septembre 2019. Le tirage au sort sera effectué demain (mardi 20 août).

o Compétitions Féminines

Organisation du championnat U18 Féminines à 11 R1

Le championnat est organisé en 3 phases :

- **Une première phase** ouverte à toutes les équipes engagées (niveau unique : R1-U18F11-Phase1), lesquelles seront réparties géographiquement en un nombre de groupes défini par la commission.

44 équipes engagées - 6 groupes composés de 7 à 8 équipes pour la première phase – 7 journées Aller au calendrier général

- **Une deuxième phase** comprenant deux niveaux :

Un niveau « **Excellence** » (R1-Exc-U18F11-Phase2) composé des meilleures équipes selon classements établis dans chacun des groupes à l'issue de la première phase (16 équipes au maximum).

2 premiers des 6 groupes de la première phase + 4 meilleurs troisièmes = 16 équipes – 4 groupes de 4 équipes – 6 journées Aller/Retour au calendrier général.

Un niveau « Espoir » (R1-Esp-U18F11-Phase2) composé de toutes les autres équipes ayant participé à la 1ère phase et non retenues dans le niveau « Excellence ».

28 équipes – 7 groupes de 4 équipes – 6 journées Aller/Retour au calendrier général

- Une troisième phase comprenant trois niveaux :

- **Un niveau « Elite »** (R1-Elite-U18F11-Phase3) composé des meilleures équipes du niveau « Excellence » selon classements établis dans chacun des groupes à l'issue de la deuxième phase

Le classé 1^{er} de chaque groupe du niveau « Excellence » de la deuxième phase = 4 équipes – 1 groupe de 4 équipes – 6 journées Aller/Retour au calendrier général.

Le classé 1^{er} de la phase « Elite » pourra participer à la phase d'accession au challenge nationale U19 Féminine

- **Un niveau « Excellence »** (R1-Exc-U18F11-Phase3) composé de toutes les autres équipes du niveau « Excellence » de la phase 2 non retenues dans le niveau « Elite » (12 équipes), ainsi que des meilleures équipes du niveau « Espoir » selon classements établis dans chacun des groupes à l'issue de la deuxième phase (8 équipes).

La phase « Espoir » et le meilleur second des 7 groupes = 20 équipes – 5 groupes de 4 – 12 équipes non retenues dans le niveau « Elite » de la phase 2 + le 1^{er} de chaque groupe de équipes – 6 journées Aller/Retour au calendrier général.

- **Un niveau « Espoir »** (R1-Esp-U18F11-Phase3) composé de toutes les autres équipes ayant participé à la 2ème phase et non retenues dans les niveaux « Elite » et « Excellence ».

20 équipes – 5 groupes de 4 équipes – 6 journées Aller/Retour au calendrier général

La Commission,

Prend acte et remercie le Gestionnaire des Compétitions.

Le Directeur Technique Régional,

Souhaite, d'une façon générale, que des Représentants de Clubs soient associés aux démarches entreprises par des Groupes de Travail.

La Commission,

Prend acte et donne accord.

o **Règlementations des Epreuves**

Compte tenu des différences existantes entre les règlements Fédéraux et les Règlements Régionaux, les Membres de la Commission se demandent s'il est utile d'appliquer, au plan régional, des dispositions différentes de celles prévues par les Règlements Fédéraux. Un débat s'installe. Ce point mérite d'être étudié et d'y donner suites car trop de Règlements Particuliers sont sources de confusions voire de litiges.

o **Etude des Courriers des Clubs**

Le Président,

o Donne lecture du **courrier** - non daté - **adressé par l'A.S. NANCY – LORRAINE** ayant pour objet le calendrier du Championnat U18 R1 groupe B.

Le Club sollicite, en expliquant les motifs, la modification des journées 11 et 22 et de les inverser respectivement avec les journées 6 et 17.

La Commission,

Prend acte. Décide de ne pas donner une suite favorable à la demande exprimée.

- Donne lecture du **courrier** adressé par **Monsieur Le Maire d'UCKANGE** le 12 août 2019 demandant de déprogrammer le match de Régional 2 opposant l'U.S.A.G UCKANGE à l'E.S. FAMECK fixé au mercredi 4 septembre 2019, et en expliquant les raisons.

La Commission,

Prend bonne note de la demande. Décide que la rencontre soit reportée à une date ultérieure et qu'elle ne se joue pas en nocturne.

Le Président,

Donne lecture du **courrier** adressé par le Club de **l'A.S. MORHANGE** évoluant en Championnat Régional 2 Groupe D sollicitant l'autorisation de jouer en nocturne sur le terrain synthétique du Stade Georges FLUGEL pendant la durée des travaux permettant un classement SYE 5.

La Commission,

Autorise le Club à disputer ses matches en nocturne sur le dit terrain dans les conditions décrites.

○ **Coupe de la L.G.E.F.**

Le Gestionnaire des Compétitions,

Attire l'attention des Membres sur le fait qu'au **Calendrier Général** de la présente saison les rencontres **du 8° tour de la Coupe de France** et les **16° de finale de la Coupe L.G.E.F.** sont fixées aux mêmes dates à savoir les samedi 7 et dimanche 8 décembre 2019. Considère que cela pourrait entraîner des difficultés de programmation. Propose que la journée dédiée aux **16° de Finale de la Coupe de la L.G.E.F.** soit reportée aux dates des **samedi 8 et dimanche 9 février 2020.**

La Commission,

Après débat, **décide de modifier le Calendrier Général** dans les conditions décrites ci-dessus.

5. ACCESSIONS ET RETROGRADATIONS

Le Président,

Remet à chaque participant : **2 documents** reprenant les **textes applicables** à la fin de la présente saison **en matière d'accessions et de rétrogradations.**

- Le premier document reprend les conditions **d'accession de National 3 en National 2.**

Rappelle que six équipes de la L.G.E.F. évoluent cette saison en N2 à savoir :

EPINAL SA, HAGUENAU FCSR, Stade de REIMS 2, MULHOUSE FC, SCHILTIGHEIM SC, SEDAN ARDENNES CS.

- Le second concerne les **accessions et rétrogradations des Niveaux R1, R2, R3.** Pour les rétrogradations y apparaissent tous les cas de figure possibles en fonction des descentes de National 3 (de 2 à 6 descentes).

6. LES DELEGUES

Information est donnée que cette saison, il n'y aura pas systématiquement désignations de Délégués pour chaque rencontre de Régional 1.

Pour les niveaux R2 et R3, des modifications qui seront présentées lors de la réunion du Comité de Direction du mercredi 28 août 2019 pourraient être apportées en ce domaine.

7. AGENDA ET DIVERS

La prochaine réunion plénière de la Commission est fixée à la date du mercredi 16 octobre 2019.

Le Président,

Gérard SEITZ

Le Secrétaire de séance,

Gérard CASSEGRAIN

Les présentes décisions de la Commission Régionale des Compétitions de la LGEF sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Régionale dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de leur notification, selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.*

** Le délai d'appel peut être réduit selon les dispositions propres d'une compétition concernée, ou si la décision contestée porte sur l'un des cas mentionnés à l'article 31 des Règlements Particuliers de la LGEF, à l'exception des décisions à caractère disciplinaire.*